

## **Appel à Proposition (IFP) pour le recrutement des Organisations Non Gouvernementales et Organisations de la Société Civile pour la mise en œuvre du projet « Droit à l'éducation inclusive et au maintien des jeunes filles à l'école » en Côte d'Ivoire.**

Le Fonds des Nations unies pour la Population (UNFPA), une Organisation Internationale de Développement, invite les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Organisations de la Société Civile (OSC) qualifiées à soumettre leurs propositions pour la fourniture des prestations ci-dessous demandées dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Droit à l'éducation inclusive et au maintien des jeunes filles à l'école » :

- **Composante 1** : Promotion de l'utilisation des services intégrés en matière de santé sexuelle et de la reproduction (Planification Familiale, VIH/sida, IST, hygiène menstruelle). Les stratégies doivent inclure l'innovation technologique et permettre d'assurer l'intégration des mesures de protection contre les VBG, le genre et les droits humains. Les bénéficiaires directs seront 1 168 073 filles et garçons répartis en 3 502 établissements du primaire et du secondaire. Les filles représentent 61,9% des bénéficiaires et seront au nombre de 723 525 dont 465 740 au niveau du cycle primaire et 257 785 au niveau du cycle secondaire. Les garçons seront au nombre de 444 548 dont 257 785 au niveau du cycle primaire et 173 410 au cycle du secondaire. Les bénéficiaires indirects seront 10 000 Enseignants, encadreurs et mentors, 200 clubs scolaires, 50 services de santé d'adolescents/SSSU, 300 écoles des maris, 300 espaces sûrs ;
- **Composante 2** : Prévention et Prise en Charge des Violence Basées sur le Genre y compris les Mutilations Génitales Féminines (MGF), les Exploitations et Abus Sexuels, en veillant à utiliser l'innovation (Planification Familiale, VIH/sida, IST, hygiène menstruelle), l'intégration des services en matière de santé sexuelle et reproductive. Les bénéficiaires seront 1 168 073 filles et garçons répartis en 3502 établissements du primaire et du secondaire. Les filles représentent 61,9% des bénéficiaires et seront au nombre de 723525 dont 465740 au niveau du cycle primaire et 257785 au niveau du cycle secondaire. Les garçons seront au nombre de 444548 dont 257785 au niveau du cycle primaire et 173410 au cycle du secondaire. Les bénéficiaires indirects seront 10000 Enseignants, encadreurs et mentors, 200 clubs scolaires, 50 services de santé d'adolescents/SSSU, 300 écoles des maris, 300 espaces sûrs ;
- **Composante 3** : Développement du Potentiel des Jeunes filles et des femmes à travers l'accès à des formations professionnelles. Les bénéficiaires directs seront 500 filles et 50 garçons inscrits à l'Institut de Formation et Education Féminine (IFEFF). Les stratégies doivent se fonder sur l'innovation, permettre d'assurer l'intégration des mesures de protection contre les VBG, le genre et les droits humains ainsi que services en matière de santé sexuelle et reproductive. Les bénéficiaires indirects seront 3000 organisations communautaires (leaders communautaires et religieux, familles, groupements des jeunes et des femmes), 10 centres IFEFF, 300 écoles des maris, 2 institutions de formations spécialisées pour les personnes en situation de handicap.

L'objectif du présent appel à candidature est d'identifier les ONG et/ou les OSC légalement constituées, ayant l'expertise et l'expérience pour mettre en œuvre le projet « Droits à l'éducation inclusive et maintien des filles à l'école » dans les zones cibles. Il vise à sélectionner des ONG et/ou OSC possédant des compétences et qualités pour le renforcement des capacités techniques et managériales de 20 ( 5 par région : Bondoukou/Bouna ; Bouaké, et Guiglo et 5 à Abidjan) petites organisations à base communautaires et associations de femmes, et de jeunes pré-identifiés par l'UNFPA au niveau des localités ciblées par le projet au sein des communautés pour accompagner la réalisation des 3 composantes ci-dessus citées dans les régions de Bouake, Guiglo et Bondoukou ainsi que dans les districts d'Abidjan et Yamoussoukro.

Les ONG et OSC qui souhaitent participer à cet appel à candidature sont priées d'envoyer leur demande à soumission par courrier électronique de l'UNFPA ci-dessous indiquée tout en mentionnant clairement "ONG ou OSC Appel à candidature Droit à l'éducation inclusive et au maintien des jeunes filles à l'école »".

UNFPA/Côte d'Ivoire, Email : [civ-recruitment@unfpa.org](mailto:civ-recruitment@unfpa.org)

Site :

La date limite de dépôt des propositions est fixée au 16 Décembre 2019 à 16h00 et toute proposition reçue après cette date pourrait ne pas être considérée par l'administration de l'UNFPA.

Les Appels pour Proposition doivent être soumis en Français.

Toute demande d'information additionnelle pour la soumission des propositions doit être envoyée par message électronique au plus tard le 12 Décembre 2019 à l'adresse suivante : [civ-recruitment@unfpa.org](mailto:civ-recruitment@unfpa.org)

UNFPA répondra aux ONG et/ou OSC si la demande d'information complémentaire est recevable ou non. L'UNFPA prévoit une séance d'information et de clarification en direction des potentiels soumissionnaires à une date qui sera communiquée.

## Section 1: Contexte, Stratégies et Cibles du Projet

1.1	UNFPA mandate	UNFPA est l'Agence des Nations Unies qui assure un monde dans lequel chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sécurisé et le Potentiel de chaque jeune est complètement exercé.
1.2	Contexte spécifique du projet	La scolarisation des filles demeure un problème prioritaire malgré une amélioration de la situation macro-économique en Côte d'Ivoire. L'analphabétisme constitue un handicap sérieux pour le développement économique, social, moral et psychologique de la femme. Des efforts conjugués du gouvernement et des partenaires au développement ont permis de hausser le niveau d'accès des filles au primaire mais leur maintien dans le système scolaire reste encore un défi à relever.

Les analyses récentes des causes d'abandon scolaire chez les jeunes filles indiquent entre autres : (i) Les grossesses précoces ; (ii) L'accès insuffisant à une éducation complète à la sexualité (ECS) et aux services de la santé de la reproduction pour les adolescents et jeunes ; (iii) Les virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et infections sexuellement transmissibles (IST); (iv) Les mariages d'enfants ; (v) Les violences basées sur le genre (VBG) ; (vi) La malnutrition entraînant un bas niveau d'atteinte du niveau d'apprentissage ; (vii) La pauvreté et le faible niveau de revenus des familles entraînant l'incapacité d'assurer les frais scolaires et autres besoins ; (viii) le poids des normes sociales, culturelles et religieuses.

Afin d'améliorer la qualité de l'éducation et le maintien des jeunes filles à l'école, l'école obligatoire pour tous a été instaurée et différentes stratégies ont été mises en œuvre. Ainsi, la Campagne "Zéro grossesse en milieu scolaire" mise en œuvre par le Ministère de l'Éducation en 2014 avec l'appui de l'UNFPA a contribué à la prise de conscience nationale et a participé à la réduction du phénomène, notamment au primaire de l'ordre de 80% surtout dans les zones cibles du projet.

Dans la perspective de renforcer l'accès des jeunes filles à l'éducation à travers une approche transformatrice en adressant les facteurs de vulnérabilités sociales, économiques, liées aux inégalités de genre et la non-valorisation de la fille par rapport aux garçons dans la société ; l'UNFPA avec l'appui financier des Affaires Mondiales Canada, a initié le présent projet dénommé « Droits à l'éducation inclusive et maintien des filles à l'école » couvrant la période d'Octobre 2019 à Septembre 2021.

Le projet cible les zones de facteurs de vulnérabilité extrêmes, où les indicateurs d'accès aux cycles primaires et secondaires sont les plus alarmants (primaire : 55-60% et secondaire : 28-33%). Il s'agit notamment des régions éducatives du Nord-Est (Bondoukou, Bouna et Abengourou), de l'Ouest (Guiglo, Man-Sipilou) et du Centre (Bouaké, Yamoussoukro, Dimbokro, Daoukro et Bongouanou) et le district d'Abidjan (Abobo et Yopougon-Songon).

Le projet apportera un appui au renforcement du système éducatif et des secteurs connexes (Santé, Familles, jeunesse, justice, protection sociale et lutte contre les inégalités de sexes, ...) en termes d'appui aux politiques, normes et capacités institutionnelles.

La problématique essentielle qui se dégage est : **comment améliorer l'accès et le maintien des enfants et particulièrement des filles dans le système éducatif ?**

### 1.3 Stratégies du projet

Les interventions du projet vont s'articuler autour de 5 stratégies :

- (1) L'amélioration des connaissances et des compétences des acteurs étatiques, non étatiques et communautaires pour promouvoir l'accès des filles et des femmes à une éducation inclusive et de qualité, y compris dans les situations de fragilité et les contextes humanitaires ;
- (2) Le renforcement des capacités des acteurs des structures gouvernementales du niveau central et déconcentré, des acteurs non étatiques et communautaires pour réduire les obstacles sociaux, culturels, physiques et économiques à l'éducation auxquels se heurtent les filles, les adolescentes et les femmes ;
- (3) L'accroissement des capacités des filles, des adolescentes et des femmes pour revendiquer leurs droits à l'éducation et faire entendre leur voix dans le processus de décision. Le projet fera la promotion d'approches incitatives et de motivation en faveur des filles et des femmes en vue de faciliter l'accès et le maintien à l'école et dans les IFEF ;
- (4) Le renforcement des capacités des acteurs et des structures éducatives centrales, déconcentrées et communautaires pour offrir aux filles, adolescentes et femmes, une formation de qualité sensible au genre et des lieux d'apprentissage sûrs et inclusifs, y compris dans les contextes humanitaires et de fragilité ;
- (5) L'amélioration des compétences des acteurs étatiques, non étatiques et communautaires du secteur de l'éducation de l'Institut National des Statistiques (INS), pour collecter, analyser et diffuser les données ventilées par sexe et par âge, documenter les progrès et les leçons apprises dans l'accès à l'éducation des filles et des femmes.

Le projet va prendre en compte les priorités nationales et les besoins des populations ciblées. Il cadre, en effet, avec le résultat stratégique 2 du Plan National de Développement (2016-2020) notamment « accélération du développement du capital humain et du bien-être social ».

Les personnes et entités bénéficiaires tireront profit des activités pédagogiques d'éducation sexuelle complète, des activités extra-scolaires, des services et des connaissances de la santé de la reproduction, de protection et de lutte contre les VBG (mariages et grossesses précoces, MGF,...), des mécanismes de motivations et d'encadrements des jeunes filles au niveau communautaire et de l'administration scolaire, la prise en compte des besoins spécifiques liés à des situations de vulnérabilités particulières et de handicap, des systèmes de passerelles entre les structures formelles de l'éducation et les services de formation professionnelle.

## Section 2: Les Documents de Soumission et les délais

2.1 Documents requis pour la soumission	<p>Les demandes de soumission doivent contenir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dossier de soumission à l'appel d'offre (SECTION A, B,C,D,E,F);</li> <li>• La copie des statuts signés, l'organigramme daté, le rapport d'activités 2018 ;</li> <li>• La copie de la déclaration d'enregistrement légal ;</li> <li>• La liste datée avec les coordonnées des membres du Conseil d'Administration, du bureau et des principaux dirigeants, sur laquelle figure la date des dernières élections ;</li> <li>• La synthèse sur l'expérience antérieure notamment la liste des projets et les résultats obtenus dans le domaine de l'éducation, genre et violence basée sur le genre ;</li> <li>• La synthèse des documents de gestion financière (rapports financiers, rapports audits, ...)</li> <li>• Tout document habilitant la personne habilitée ou responsable de la demande de cofinancement à effectuer cette démarche au nom de l'organisme demandeur ;</li> <li>• Le CV du titulaire du poste déjà pourvu ou la fiche de poste si le recrutement est en cours.</li> </ul>	
2.2 Calendrier indicatif	Date de l'Appel à Proposition	29 Novembre 2019
	Délai de Soumission de la Proposition	16 décembre 2019 à 11h00
	Date limite de demande d'information additionnelle	12 décembre 2019
	Revue des soumissions des ONG et/ou OSC par UNFPA	18 au 20 décembre 2019
	Notification des résultats par UNFPA aux ONG et/ou OSC	22 décembre 2019

## Section 3: Processus et Délai

3.1 Revue & évaluation des soumissions des ONG	<p>Les Propositions seront évaluées par un Panel de Revue pour identifier les ONG et /ou OSC ayant les connaissances suffisantes, les compétences et capacités nécessaires pour mettre en œuvre le projet.</p> <p>Toutefois, il convient de noter que la participation à cet Appel à candidature ne constitue pas une garantie ni une obligation pour UNFPA de sélectionner l'ONG ou l'OSC pour la mise en œuvre du projet. L'UNFPA se réserve le droit d'attribuer les offre d'une composante à 1 ou plusieurs soumissionnaires en fonction de leur avantage comparatif.</p>	
3.2 Critères de sélection	<p>Les ONG et/ou OSC éligibles seront sélectionnées de façon transparente et compétitive sur la base de leur capacité à assurer un service de qualité supérieure, incluant leur disponibilité à appliquer des stratégies innovatrices</p>	

pour répondre aux priorités du projet de la façon la plus efficiente et efficace, avec les meilleurs coûts.

Les ONG et/ou les OSC doivent postuler tout en précisant une seule ou plusieurs composante (parmi les 3) dans lequel ils vont mettre en œuvre le projet, en veillant de façon transversale à l'intégration des activités pour la composante relative au renforcement de capacités des organisations et associations de proximités.

Les ONG et/ou OSC doivent démontrer une expérience d'au moins 8 années réussies dans la conduite de projets dans les domaines de la scolarisation de la jeune fille et de la santé de la reproduction des adolescents et jeunes, la formation professionnelle, la formation de qualité sensible au genre et des, la lutte contre les VBG et les Mutilation génitales féminines.

Il s'agit d'un Appel à Proposition dans lequel l'absence des documents de soumission dans la forme et le fond est éliminatoire. Ensuite, un panel procédera d'abord à l'examen des offres techniques qui représente 80% et les offres financières représentent 20%. Seules les propositions ayant requis une note technique minimum de 70% seront éligibles pour une évaluation financière. Le Panel constitué au sein du Bureau de l'UNFPA Côte d'Ivoire fera la revue des preuves et documents soumis par les ONG et/ou les OSC et évaluera les soumissions en se basant sur les critères cités ci-dessous. :

Gouvernance & Leadership	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'ONG ou l'OSC dispose d'une mission claire et des objectifs qui reflètent la structure de l'organisation et son contexte ainsi qu'un alignement sur les domaines d'intervention du projet.</li> <li>● L'ONG ou l'OSC ne dispose pas d'un passé ou d'une historique de fraude et/ou mauvais services rendus.</li> <li>● L'ONG ou l'OSC ne dispose pas d'un passé dans de trafic et/ou travail de l'enfant, d'exploitations ou abus sexuels.</li> </ul>
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'ONG ou l'OSC dispose des ressources humaines suffisantes ainsi que l'expertise technique nécessaire pour mettre en œuvre les activités proposées.</li> <li>● L'ONG ou l'OSC n'est pas en conflit d'intérêt avec UNFPA ou son personnel, conflit qui ne pourra pas être mitigé.</li> <li>● L'ONG ou l'OSC dispose d'un organigramme clair de description de poste de ses employés</li> <li>● L'ONG ou l'OSC dispose de fichier d'enregistrement de ses employés à la sécurité (ou assurance) sociale</li> </ul>
Avantage Comparatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La mission de l'ONG ou l'OSC et/ou son Plan Stratégique focalise sur au moins un domaine du Programme d'intervention de l'UNFPA ;</li> <li>● L'ONG ou l'OSC dispose d'expérience dans les régions de Bouake, Bondoukou, Guiglo et dans les districts d'Abidjan et de Yamoussoukro ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'ONG ou l'OSC possède des preuves, et la traçabilité d'avoir exécuté des activités semblables et ceci est considéré crédible par les acteurs, les partenaires ainsi que les bénéficiaires ;</li> <li>● L'ONG ou l'OSC dispose d'une assise communautaire fiable et elle est disposée à atteindre les cibles identifiées.</li> </ul>
	Monitoring and Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'ONG ou l'OSC dispose d'un Système de S&amp;E et les Outils pour la collecte systématique des données alignés sur ceux des ministères, l'analyse et utilise les données pour le suivi et l'évaluation du programme.</li> </ul>
	Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'ONG ou l'OSC a établi un Partenariat avec le Gouvernement et autres entités fiables des Agences des NU, des Donateurs, ainsi que le secteur privé.</li> </ul>
	Considérations Environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'ONG ou l'OSC a établi des Politiques et Procédures pour réduire l'impact environnemental de ses activités. S'il n'existe pas de Politique, l'ONG ou l'OSC ne doit pas avoir dans son historique des activités ayant causé des impacts négatifs sur l'environnement.</li> </ul>
3.3 Accord de Partenariat	UNFPA informera tous les soumissionnaires des résultats issus de leur application à l'adresse email et/ou postale indiquée dans la soumission de l'ONG ou l'OSC.	

**Annexe I: Profil de l'ONG ou l'OSC et la Proposition de Programme (à compléter par l'ONG ou l'OSC soumissionnaire de la Proposition)**

Le but de cette Proposition est de fournir les informations suivantes : a) Introduction/Aperçus de l'ONG ou l'OSC, b) les grandes lignes des activités que l'ONG ou l'OSC veut mettre en œuvre en partenariat avec l'UNFPA et c) fournir à l'UNFPA les preuves suffisantes pour montrer que l'ONG ou l'OSC remplit les critères énumérés dans la section 3.2.

Les informations fournies dans ce formulaire seront utilisées pour orienter la revue et l'évaluation des soumissions des ONG ou l'OSC.

**Section A. Identification de l'ONG ou l'OSC**

A.1 Information sur l'Organisation	Nom de l'ONG ou l'OSC	
	Adresse	
	Site Web	

	Adresse postale	
A.2 Personne de contact	Nom	
	Titre/Fonction	
	Téléphone	
	Email	
A.3 Conflit d'intérêt	A votre connaissance, des membres du personnel de votre organisation ont-ils des relations personnelles ou financières avec des membres du personnel de l'UNFPA, ou d'autres conflits d'intérêts avec ce projet ou l'UNFPA ? Si oui, veuillez expliquer.	
A.4. Politique en matière de fraude	Votre organisation possède-t-elle des politiques et des pratiques de prévention de la fraude ?	

### Section B. Aperçue de l'ONG

B.1 Budget annuel	Montant du budget annuel (année 2018, USD)	
	Source de financement	<i>Décrire les sources de financement, y compris les bailleurs locaux, internationaux et du secteur privé.</i>
	Principaux partenaires financiers / donateurs	
B.2 Staffing	<i>Liste et principales fonctions des membres du comité d'administration et du comité exécutif de l'organisation désagrégée par sexe.</i>	
B.3 Mandat de l'ONG,	<i>Décrire le mandat et le domaine d'activité de l'organisation et la façon dont il s'aligne sur le mandat de l'UNFPA.</i>	



domaine aligné sur UNFPA	
B.4 Capacité technique	<i>Décrire la capacité technique distinctive de l'organisation d'obtenir des résultats dans les domaines d'intervention proposés du projet.</i>
B.5 Expérience dans le domaine d'intervention du projet proposé	<i>Aperçu du type/de la portée et des principaux résultats obtenus dans les domaines d'intervention proposés du projet au cours des dernières années, y compris toute reconnaissance reçue au niveau local / mondial pour le travail dans les domaines proposés. Inclure un résumé de l'expérience acquise en Côte d'Ivoire et de l'expérience antérieure acquise au sein d'une organisation des Nations Unies.</i>
B.6 Connaissance du contexte du lieu de mise en œuvre du projet	<i>Aperçu de la présence et des relations communautaires dans le(s) lieu(x) où les activités seront mises en œuvre.</i>
B.7 Crédibilité	<i>Dans quelle mesure l'ONG est-elle reconnue comme crédible par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes/partenaires clés ?</i>
B.8 Suivi et Evaluation	<i>Décrire les systèmes en place (politiques, procédures, directives et autres outils) qui collectent, analysent et utilisent systématiquement les données pour le suivi et évaluation du programme.</i>

### Section C. Aperçu de la Proposition

C.1 Titre du Programme	
C.2 Résultats attendus du programme	<i>Référer à la section 1.3</i>
C.3 durée du Programme Proposé	<i>De MM/AAAA à MM/AAAA</i>
C.4 Budget du Programme Proposé	

## Section D. Interventions proposées et activités à mener pour atteindre les résultats

D.1 Résumé du projet	<p><i>Cette section doit fournir une brève description du Projet.</i></p> <p><i>Inclure l'énoncé du Problème, le Contexte, et le Justificatif du Projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● <i>Aperçu du problème existant ;</i></li><li>● <i>Comment le problème est-t-il lié aux politiques et priorités internationales et nationales ;</i></li><li>● <i>La nécessité du projet pour résoudre le problème identifié.</i></li></ul>
D.2 Contexte de l'organisation et capacité d'implémentation	<p><i>Cette section doit expliquer brièvement comment l'ONG soumissionnaire possède l'expérience, la capacité et l'engagement pour mettre en œuvre le projet.</i></p>
D.3 Résultats attendus	<p><i>Objectifs du Projet et résultats attendus</i></p>
D.4 Description des activités et budget	<p><i>Cette section inclue une description détaillée du budget des activités à mener pour produire les résultats attendus. Un lien clair entre les activités, le budget et les résultats attendus doit être établi. L'ONG soumissionnaire doit insérer une feuille de calcul Excel séparée pour chaque activité avec le budget nécessaire.</i></p>
D.5 Genre et Equité	<p><i>Expliquer brièvement les mesures pratiques qui seront prise par l'ONG dans le programme pour résoudre les problèmes de l'égalité des sexes de façon durable.</i></p>
D.6 Impact environnemental	<p><i>Souligner l'impact environnemental de la mise en œuvre du Projet s'il existe.</i></p>
D.7 Autres partenaires impliqués	<p><i>Cette section évoque d'autres partenaires qui ont des rôles à jouer dans la mise en œuvre du projet y compris les potentiels sous contractants et d'autres organisations qui fournissent un appui technique et financier pour ce programme.</i></p>
D.8 Contribution de l'ONG	<p><i>Cette section souligne brièvement la contribution d'un partenaire spécifique pour le programme. (technique ou financier)</i></p>
D.9 Documents additionnels	<p><i>Les documents additionnels peuvent être mentionnés ici pour référence.</i></p>

## Section E. Suivi des Risques du Projet

E.1 Risques	<i>Identifier les facteurs de risque majeurs qui peuvent surgir et qui pourraient affecter la mise en œuvre correcte des activités proposées et les principales hypothèses sur lesquelles les interventions proposées sont basées. Inclure aussi les actions que l'ONG compte entreprendre réduire/contrôler les risques identifiés.</i>
E.2 Monitoring and Evaluation	<i>Cette section va décrire brièvement les risques liés aux activités de suivi et évaluation et les actions que compte entreprendre l'ONG ou l'OSC pour réduire/contrôler les risque identifiés.</i>

## Section F. Références

Merci de fournir 3 références pour supporter votre soumission. Inclure Nom, Titre, les informations de contact, et une brève description des liens de cette personne avec votre organisation.

Reference 1:

Reference 2:

Reference 3:

## QUESTIONS-REponses

ONG ou OSC	Question	Réponse
ONG GMF3	une ONG peut-elle soumissionner pour plusieurs régions d'intervention du projet ?	Oui, une ONG peut soumissionner pour plusieurs régions d'intervention du projet pourvu qu'elle possède une expérience avérée de mise en oeuvre des projets conformément aux composantes décrites dans l'appel à proposition.
IRC	Les ONG internationales sont-elles éligibles à cet Appel à Proposition ?	Oui, les ONG internationales sont éligibles à cet appel à proposition
	Concernant la zone d'intervention les organisations soumissionnaires doivent-elles proposer un projet couvrant l'ensemble des zones citées, ou une proposition sur une partie des régions serait-elle recevable ?	Toutes les propositions sont recevables, qu'elles couvrent l'ensemble des zones d'intervention ou une partie des zones d'intervention.
	Nous souhaiterions également confirmer le fuseau horaire relatif à l'horaire limite de dépôt à considérer.	La date limite de soumission est fixée à Vendredi 13 Décembre 2019 à 11h00 GMT, 11h00 d'Abidjan
	Le projet proposé doit-il couvrir la totalité de la durée du projet « Droit à l'éducation inclusive et au maintien des jeunes filles à l'école » de l'UNFPA (soit jusque septembre 2021), ou une durée indicative plus restreinte est à considérer ?	Le projet doit couvrir la totalité de la durée du projet (soit jusqu'en Septembre 2019)
	Quels est la relation contractuelle à envisager avec les OSC communautaires, groupes de femmes et de jeunes avec l'organisation soumissionnaire (ces organisations seront-elles en relation contractuelle directe avec l'UNFPA dans le cadre de la mise en oeuvre des activités des composantes) ?	Les petites organisations seront en relation contractuelle avec les ONG qui seront sélectionnées et de qui ils bénéficieront du renforcement des capacités techniques et managériales.
	Quels sont les partenaires étatiques pré-identifiés parties prenantes dans le cadre de cet Appel à Proposition, et quel est le lien attendu de l'organisation soumissionnaire ?	Etant donné la nature et la cible du projet, il sera mis en oeuvre en collaboration avec le gouvernement ivoirien à travers les organes techniques des ministères de: Education Nationale, Famille, Jeunesse et Santé. Les ONG qui seront sélectionnées pour la mise en oeuvre du projet devront le faire selon les lois, normes et directives de l'état. Elles devront donc collaborer étroitement avec les partenaires étatiques, qui seront aussi sur terrain pour la mise en

		oeuvre des activités qui leur sont dévolues.
<b>Groupe Thématique Education au Forum des ONG et Associations d'Aide à l'Enfance en Difficultés</b>	Ce sont les 20 organisations qui seront la cible sur lesquelles vont travailler les organisations qui seront sélectionnées ou les 10168073 filles et garçons dont-il est question dans les composantes?	La cible sur laquelle vont travailler les ONG qui seront sélectionnées c'est 1 168 073 de filles et garçons dont il est question dans les composantes. Mais pour atteindre cette cible, ces ONG vont devoir passer par les 20 petites organisations à base communautaire.
	Concernant le Budget: Il y a T-il un montant prédéfini ?	Non. Il n'y a pas de montant prédéfini.
<b>ONG Soleil Levant / Education</b>	Est-ce possible d'avoir une explication des Espaces des maris ?	Réponse lors de la séance qui sera organisée la semaine prochaine.
	Est-ce la même compréhension des Espaces sûrs que nous avons l'habitude de créer en permettant aux jeunes de discuter en focus groups pour partager leurs problèmes et expériences sur plusieurs thématiques de leur vie quotidienne ?	Réponse lors de la séance qui sera organisée la semaine prochaine.
<b>ONG Cavoequiva</b>	Devons nous couvrir toutes les zones du district d'Abidjan ? ou agir uniquement dans les zones d'extrême vulnérabilité (Abobo, Yopougon, Songon)?	Le projet porte uniquement sur les zones de vulnérabilité extrême tel que décrit dans l'appel à proposition.
	Si oui ,peut -on choisir d'agir sur une seule zone des zones de vulnérabilité extrême?	Oui, on peut choisir une seule zone de vulnérabilité extrême
	Le projet peut-il être transversal et prendre en compte les 3 composantes ou chaque composante doit elle faire l'objet d'un projet?	Le projet peut prendre en compte les 3 composantes, il peut être transversal.
	Quel est le budget minimal et le budget maximal?	
<b>ONG AMEPOUH</b>	nous voulons savoir si une seule composante peut être traitée ou ce sont les trois composante qu'il faut traiter	Une seule composante peut être traité. Il n'y a pas obligation de traiter toutes les 3 composantes pour postuler.
	peut on postuler dans plus d'une zone?	Oui, vous pouvez postuler dans plus d'une zone.